

# COREPS

## Provence-Alpes-Côte d'Azur

"Evolution du cadre réglementaire – en période de crise sanitaire" #1

---

Atelier de travail COREPS du 26 janvier 2022

### **PARTICIPANTS**

Melissa Benchalal – Dreetts Paca

Françoise Carbonero – Ville de Gap

René Fontanarava – CFDT

Claire Massabo - Synavi

Eve Lombart - Festival d'Avignon

Patrice Poulain - Profedim

Nadine Verna - SMA

Frédéric Voyer – Cedra

### **SYNTHESE**

#### **Constats**

Le pass vaccinal pose problème sur l'emploi des salariés et des intermittents qui ne sont pas vaccinés (et dont l'entrée dans un ERP est refusée) : annulation de contrat, ruptures conventionnelles, chômage partiel, annulation de représentation... Une annulation du fait d'un défaut de pass vaccinal ne donne pas lieu à des aides financières.

Le spectacle vivant est un écosystème, tout se tient, rien ne marche sans les autres : quid de l'année blanche, de l'évolution du calcul de l'activité partielle et leurs impacts sur l'intermittence... et par ricochet, sur les structures, qui sont à budget constant ?

Le travail de l'EAC est perturbé, les académies ont des directives différentes. Les établissements sont très désorganisés et n'appliquent pas les mêmes règles.

Les annulations de spectacle peuvent générer une perte de subvention. La proratisation de la subvention pose, en ces périodes de crise, de véritables problèmes. Le règlement financier des collectivités n'est pas adapté à la situation de la crise sanitaire.

Cette période a révélé le manque total de concertation qu'il y a eu tout au long de la crise. Exemple : l'annulation des concerts debout, sans aucune concertation.

Les annonces du gouvernement à la volée n'aident pas à exercer le métier : le public craint de venir dans les lieux de diffusion, il y a un manque d'information et de communication ; il commence à apparaître une forme de conflit, de tensions entre équipes ; les annulations et les reports de programmation tendent les relations... La filière est en crise.

Il existe une aide pour le recrutement des emplois jeunes, et aussi une aide à l'embauche d'apprentis et de personnes en situation d'handicap. La date butoir du 30 juin est trop courte pour que le structure s'y engage en cette période incertaine.

### **Recommandations/propositions**

Transformer certaines aides ponctuelles (ex. fonds de sécurisation) en aides structurelles pour accompagner les transitions.

Pérenniser le FONPEPS

Créer une veille, un lien, un lieu pour faire remonter des alertes qui puissent faire bouger les cadres réglementaires.

Difficile pour les petites structures de répondre à toutes les nouvelles réglementations. La mutualisation de certaines fonctions pourrait être intéressante pour répondre à de nouveaux enjeux covid, écologie, violences sexuelles et sexistes, etc.... Il faut cependant que les protocoles prescrits soient adaptés ou adaptables. Les « référents » doivent être ancrés sur les territoires, au plus près du terrain.

Redonner de la valeur à toutes les activités connexes aux spectacles.

### **Freins à lever et besoins**

La pénibilité dans les métiers techniques : revenir sur la question de la fin de carrière de ces personnels. (...) La fin de carrière n'est pas toujours propice à une reconversion : comment, alors, accompagner les métiers de l'emploi culturel jusqu'à une fin de carrière ?